

La chasse...



Société de chasse «Les Taillades»

Communiqué de la société de chasse des Taillades

Par soucis de bienveillance et de courtoisie envers les autres usagers du domaine boisé de la commune, la société de chasse des Taillades vous informe de son calendrier prévisionnel d'activité pour la saison 2021/2022 :

- La chasse ouvre le dimanche 12 septembre 2021 à 7h00 et ferme le 28 février 2022 au soir.
- La chasse est interdite les mercredis après-midi sur sur l'ensemble du territoire communal.
- La chasse n'est autorisée que les mercredis matin et les dimanches du 12 septembre au 10 octobre 2021. (hors battues grand gibier)
- Le dimanche 10 octobre ne sera pas chassé pour ne pas interférer avec le trail des pompiers.
- Des battues au grand gibier ont lieux tous les samedis .
Des pancartes réglementaires sont mises en place pour indiquer la zone de battue.
Les chasseurs portent des tenues voyantes.
- Les dimanches qui suivent sont des jours de grande affluence de chasseurs sur le domaine (en particulier durant la matinée):
 - Le dimanche 12 septembre 2021
 - Le dimanche 03 octobre 2021
 - Le dimanche 17 octobre 2021
 - Le dimanche 31 octobre 2021
 - Le dimanche 14 novembre 2021
 - Le dimanche 28 novembre 2021
 - Le dimanche 12 décembre 2021
 - Le dimanche 26 décembre 2021
 - Le dimanche 02 janvier 2022

La nature est un bien commun fragile et précieux que chacun se doit de respecter.

Il nous appartient à tous de savoir la partager avec courtoisie et bonne intelligence dans le respect de chacun, des lois et des réglementations en vigueur.

Merci à tous.